## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/07/2019 Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le 10.07.2019

ID: 089-200039642-20190702-76\_2019-DE

## DEPARTEMENT DE L'YONNE

# ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

### Nombre de conseillers:

En exercice: 73
Présents: 37
Absent(s): 28
Pouvoir(s): 8
Votants: 45

### Délibération n° 76-2019

# Le deux juillet deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: M. COQUILLE Eric, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tonnerre: Mme DUFIT Sophie, M. ROBERT Christian, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José.

Excusés: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: Mme ROYER Maryse, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Baon: M. CHARREAU Philippe, Dyé: M. DURAND Olivier, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, Ravières: M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Tanlay: M. BOURNIER Edmond, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BERRY Véronique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme COELHO Caroline, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. SERIN Mickail, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Villon: M. BAUDOIN Didier, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Excusés ayant donné pouvoir : Ancy-Le-Franc : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Argenteuil-Sur-Armançon : M. MACKAIE Michel, Cry-Sur-Armançon : M. DE PINHO José, Quincerot : M. BETHOUART Serge, Serrigny : Mme THOMAS Nadine, Tonnerre : M. LENOIR Pascal, Yrouerre : M. PIANON Maurice.

Secrétaire de séance : M. ROBERT Christian

Date de convocation: 26 juin 2019

### Objet:

PROSPECTIVE, SERVICES A LA PERSONNE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Application du Droit des Sols (ADS)

Fonds Façade SCI le PILORI, 12 place Charles de Gaulle, à Tonnerre (89700) Vu la délibération n° 86-2017 en date du 7 septembre 2017 instaurant un dispositif de soutien à l'investissement type « Fonds Façades » par la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,

Vu le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés » approuvé le 7 septembre 2017 et renouvelé le 2 avril 2019,

Vu la délibération n° 18/094 en date du 4 juillet 2018 de la commune de Tonnerre accordant une subvention de 375,00 €,

Considérant la demande de subvention reçue le 14 mai 2019 pour la SCI le PILORI, au titre du fonds façade pour un immeuble sis 12 place Charles de Gaulle, à Tonnerre (89700),

Considérant que les travaux de rénovation sur ledit immeuble consistent au ravalement de la façade,

Le plan de financement est le suivant :

#### Dépenses :

- Coût total HT des travaux retenus :

1 500,00 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2019

Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le 10.07.2019

ID: 089-200039642-20190702-76\_2019-DE

## Recettes:

- Subvention accordée par la commune de Tonnerre :

375,00 €

- Subvention accordée par la CCLTB:

750,00 €

(\*15 % du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 2 000 € ou 200 % de l'aide communale si son montant est inférieur à 1 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	45	pour
	0	contre
	0	abstention

**APPROUVE** l'attribution de la subvention d'un montant de montant de 750,00 € à la SCI le PILORI,

AUTORISE Madame la présidente à faire procéder au versement de cette subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.

### La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).